



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 21 décembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 13 décembre 2023

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 64

Nombre de procurations : 19

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Patricia BEGIN suppléante de M. Laurent GOBET	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Rémi DETANG	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Jean-François DODET	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Jean DUBUET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Marien LOVICHI	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Danielle JUBAN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Monique BAYARD
Madame Marie-Hélène JUILLARD- RANDRIAN	Madame Céline RENAUD	Madame Catherine GOZZI
Madame Christine MARTIN	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Bruno DAVID	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Laurence GERBET	Madame Céline RABUT
Madame Céline TONOT	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Nadjoud BELHADEF	Madame Stéphanie MODDE	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Olivier MULLER	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Océane GODARD	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Cyril GAUCHER
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Patrick AUDARD	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
		Monsieur Stéphane WOYNAROSKI

Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET	Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Gaston FOUCHERES	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
	Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU
	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur Christophe BERTHIER pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Monsieur Georges MEZUI pouvoir à Madame Nadjoud BELHADEF
	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Madame Claire VUILLEMIN
	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Danielle JUBAN
	Monsieur David HAEGY pouvoir à Monsieur Jean-Patrick MASSON
	Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
	Madame Catherine PAGEAUX pouvoir à Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
	Monsieur Didier RELOT pouvoir à Monsieur Philippe BELLEVILLE
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Noëlle CABBILLARD

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES

Territoire accéléré Logement D'Abord – Convention cadre de partenariat avec l'association SOLIHA

Portée par la Délégation Interministérielle à l'Hébergement et au Logement (DIHAL), la politique du logement d'abord vise à réduire le nombre des personnes sans-abris et sans domicile fixe sur le territoire national.

Dans sa stratégie de mise en œuvre, la DIHAL a lancé un 2^{ème} appel à manifestation d'intérêt (AMI) en 2021 auquel Dijon métropole a répondu et a été retenue en proposant un plan d'actions, élaboré en lien avec l'ensemble des partenaires institutionnels et des associations actrices du Logement D'Abord.

Une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs pour la période 2023 - 2025 entre l'État et Dijon métropole a été présentée et validée lors du Conseil Métropolitain du 28 septembre 2023. La subvention attribuée à Dijon métropole par l'État s'élève à 406 614 euros.

Ce projet se poursuit donc sur cette période avec des actions spécifiques sur le territoire.

Pour rappel, ce plan d'action vise 4 objectifs principaux :

- Développer les dispositifs d'accompagnement et de maintien dans le logement des personnes vulnérables.
- Renforcer les actions de prévention des expulsions locatives.
- Construire un observatoire social pour améliorer la connaissance des publics sans domicile et le pilotage territoriale de lutte contre le sans-abrisme.
- Favoriser un accès rapide au logement pour les personnes sans-domicile - personnes sans-abri et personnes en structure d'hébergement.

Le présent rapport concerne plus particulièrement le 4^{ème} objectif.

Créée en 2015 dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) 2014 - 2018 et d'une expérimentation exclusivement financée par la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte-d'Or (CAF 21), l'Agence Immobilière Sociale (AIS) portée par Solidaires pour l'Habitat Doubs - Côte-d'Or - Territoire de Belfort (SOLIHA), Agence Immobilière Sociale est aujourd'hui devenue l'un des partenaires mobilisables, en complément des bailleurs sociaux, pour le relogement des publics accompagnés par les travailleurs sociaux.

La vocation d'une Agence Immobilière Sociale (A.I.S.) est de favoriser l'accès et le maintien des personnes fragilisées dans un logement autonome tout en sécurisant le risque locatif du propriétaire. Les AIS exercent une activité d'agence immobilière dans le cadre de la réglementation en vigueur (détention d'une carte professionnelle, adhésion à un organisme de garantie financière, souscription d'une responsabilité civile et professionnelle). Ainsi, elles sont habilitées à contracter des mandats de gestion avec les propriétaires. L'occupant du logement bénéficie d'un contrat de location de droit commun conforme aux dispositions législatives en vigueur.

Afin de favoriser l'accès au logement du public sans domicile, il est proposé de venir renforcer l'équipe de cette AIS pour augmenter la captation de logements adaptés à un public en difficultés économiques et ou sociales, en complément de l'offre existante dans le parc public.

Le soutien financier de la part de Dijon métropole pour l'AIS SOLIHA d'un montant de 38 650€ pour l'année 2023, s'inscrit dans le cadre d'une convention cadre de partenariat avec la CAF, la DDETS 21 et le Conseil Départemental de la Côte-d'Or qu'il est proposé d'adopter aujourd'hui.

Ce soutien permet la prise en charge des postes suivants :

- 1 poste de chargé de captation de logements auprès de propriétaires privés.
- 1 poste de travailleur social pour la mise en place et l'animation d'une commission d'attribution des logements et la réalisation d'un accompagnement social en lien avec les services sociaux des associations et des collectivités pour les ménages en difficulté.
- 1 poste de chargé de gestion locative adaptée pour la réalisation d'une activité de gestion de logements « rapprochée et attentive », comportant un suivi individualisé, et lorsque cela est nécessaire, une médiation avec l'environnement.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale.
- **de prélever** les crédits sur le budget du programme Territoire accéléré Logement D'Abord.
- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser les subventions selon les modalités décrites dans cette convention.
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

SCRUTIN	POUR : 81	ABSTENTION : 2
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 19 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN